

# NOTES BIBLIQUES & PREDICATIONS

3 avril 2022

Carême 5

Pasteur Olivier Pigeaud

Texte :

Jean 8, 1-11

## Notes bibliques

### Contexte :

Nous sommes près du temple, lors d'une des « montées » de Jésus à Jérusalem racontées par Jean. La fin du chapitre 7 rend compte d'un débat entre notables au sujet de Jésus.

Notre passage n'a aucun parallèle dans les autres évangiles. D'autre part il n'est pas dans le style habituel de Jean. Et il est absent dans bien des manuscrits anciens.

### Au fil du texte :

Versets 1 et 2 : Jésus n'est pas en train de discourir, debout. Il est tranquillement assis, enseignant, c'est à dire sans doute en partie en répondant à des questions. Il parle au peuple, pas aux scribes et pharisiens.

Verset 3 : ceux-ci ne viennent pas pour l'écouter mais pour le piéger (verset 6). La femme qu'ils amènent devant Jésus est seule. Il n'est même pas question de l'homme.

Versets 4-5 : les passages condamnant l'adultère se trouvent en Lévitique 20/10 et Deutéronome 22/22. Ils ordonnent la mise à mort de l'homme et de la femme, pas forcément par lapidation.

Verset 6 et 8 : Les adversaires de Jésus savent qu'il accueille des gens à leur avis impardonnables. Ils espèrent l'accuser de ne pas respecter la loi s'il se montre miséricordieux vis à vis de la femme coupable. La mention mystérieuse de traits tracés par Jésus sur le sol, sans doute sableux, a toujours stimulé les imaginations. Écrit-il ? Ce serait la seule fois dans les évangiles. Compte-t-il les péchés des uns et des autres ? Dessine-t-il des « pictogrammes » ? Veut-il montrer que ce qui est écrit peut facilement s'effacer ? On ne saura jamais.

Verset 7 : Pourquoi Jésus reste-t-il un certain temps sans rien dire ? Attend-t-il que ses adversaires expriment toutes leurs accusations ou qu'ils s'énervent ou au contraire finissent par se taire ?



**Verset 8** : la réponse habile et profonde de Jésus est devenue proverbiale. Elle est analogue à la sentence sur la paille et la poutre (Matthieu 7/3-5 et Luc 6/41-43).

**Versets 9-10** : la foule semble toujours là, en cercle, seuls les accusateurs sont partis. C'est alors que s'établit un petit dialogue entre Jésus et la femme.

**Verset 11** : Il n'est pas question de pardon à proprement dit, mais de non condamnation. La dernière parole de Jésus concerne le futur avec un changement de comportement à la clé.

### **Vue générale :**

Notre passage a trois particularités susceptibles de développements.

Trois sujets donc :

- La situation des femmes par rapport aux hommes ? Dans ce cas il faut étudier en quoi les femmes d'alors et surtout celles d'aujourd'hui, chez nous et ailleurs, sont en état d'infériorité.
- Notre tendance à juger les autres avant de nous examiner nous-mêmes.
- L'usage des lois, celles de l'Ancien Testament et celles d'aujourd'hui.

### **Les autres textes du jour :**

Esaïe 43/16-21: Dieu est source de nouveauté.

Le Psaume 126 : on y passa des pleurs aux cris d'allégresse.

Philippiens 3/8-14 : Paul ne met pas en avant sa propre justice, mais celle qui vient de la foi au Christ.

## **Prédication**

Dimanche dernier c'était un passage de l'évangile de Luc qui nous était proposé sur la liste œcuménique des lectures bibliques et la semaine prochaine nous lirons aussi un passage de Luc, celui des Rameaux. Aujourd'hui de façon un peu étrange c'est un texte de Jean qui est offert à notre méditation. Pour quelle raison passons-nous de façon assez rare d'un évangile à l'autre ? Peut-être parce que bien des commentateurs des évangiles estiment que notre récit, dit de la femme adultère, aurait bien mieux sa place, vu son style, dans l'évangile de Luc plutôt que dans celui de Jean. Et il est vrai que dans bien des manuscrits anciens de l'évangile de Jean le passage que nous avons lu il y a un instant manque tout à fait. Est-il pour autant mineur ? Certainement pas. C'est sans doute au contraire parce qu'ils le jugeaient important que des scribes recopiant l'évangile de Jean ont tenu à y faire figurer ce récit qui était resté en rade des évangiles.

Pourquoi cette rencontre entre Jésus, des pharisiens et une femme accusée est-elle importante ? Pour au moins trois raisons. Elle nous alerte d'abord sur le statut des femmes de l'époque biblique alors que seule la femme en question est accusée et menacée de mort et pas l'homme concerné par l'adultère. Et non seulement la femme est seule accusée, mais, on nous le dirait si ce n'était pas le cas, il n'y a pas de femmes parmi ceux qui la traînent devant Jésus. D'une façon générale, d'après les lois et récits bibliques les femmes n'ont pas les mêmes droits,

pas les mêmes pouvoirs, pas la même valeur que les hommes. Des progrès ont été faits depuis, mais ils sont encore très insuffisants dans bien des régions du monde, et aussi chez nous. Nous avons de quoi faire.

Après cette alerte, disons sociétale, vient une alerte dans le domaine des relations entre personnes. Notre récit nous rappelle que nous sommes bien plus forts pour repérer et dénoncer les erreurs et fautes des autres que les nôtres. C'est ce que Jésus oblige à reconnaître les accusateurs de notre récit, quand ils se retirent les uns après les autres, avouant sans le dire qu'ils avaient eux-mêmes beaucoup à se reprocher. Jésus les a amenés habilement à le reconnaître. Notons qu'il l'a fait sans les accuser, sans les juger. Il nous invite nous aussi à éviter de juger sans nous examiner nous-mêmes. Il le fait par ailleurs, avec l'image ou la parabole de la paille et de la poutre (1). N'oublions pas cette invitation à ne pas juger.

Le troisième message de notre récit concerne l'usage des lois et règlements, tant dans le domaine religieux que civil et politique. C'est à ce propos que les pharisiens veulent tendre un piège à Jésus, comme les sadducéens l'ont fait par exemple à propos du divorce (2). Ils mettent en avant une loi dont ils montrent l'importance en rappelant qu'elle remonte à Moïse, celle qui prescrit la mise à mort des adultères, hommes et femmes, précisons-le (3). Et comme ils savent que Jésus fréquente sans les juger des personnes, hommes et femmes, en délicatesse avec la loi, ils le mettent devant un dilemme auquel il est difficile d'échapper. Soit Jésus dit ouvertement qu'il rejette la loi, ce qui est fort grave, soit il laisse lapider la femme, contrairement à son esprit tolérant et bienveillant face à ceux et celles qu'il rencontre.

On voit qu'il ne fait ni l'un ni l'autre. Son attitude consiste à relativiser la Loi ou les lois. Il ne les supprime pas. On le sait déjà par le Sermon sur la Montagne au cours duquel Jésus dit que pas un iota de la Loi ne doit disparaître et où il met en garde contre la moindre transgression (4). Mais il ne les absolutise, ces lois. Il en montre le sens et l'intention, également lors du Sermon sur la Montagne, tout en refusant d'en rester à la lettre. C'est ce qu'il exprime sans rien dire en se baissant pour écrire ou dessiner quelque chose sur le sable. A la place de textes de lois gravés de façon indélébile dans le marbre, Jésus propose une interprétation valable pour un temps et une situation donnée bien précise, ce qui relativise les textes de lois et règles. Notons bien qu'il ne les rejette pas puisque c'est aussi sur la base des lois sur l'adultère qu'il dit à la femme accusée « va et ne pêche plus ». C'est donc une piste bien particulière de réflexion sur l'usage des lois que nous offre Jésus.

Pour mener un moment cette réflexion, souvenons-nous d'abord de ce que sont les lois de l'Ancien Testament, principalement dans le Pentateuque. Il sera ensuite facile de parler des lois d'aujourd'hui. Pour ce qui est des lois bibliques, on en compte généralement 613. Elles n'ont ni ordre ni classement, mais on peut quand même repérer différentes sortes de lois et règles. Celles qui décrivent le culte ; elles sont tout à fait caduques depuis la destruction du temple de Jérusalem. Puis il a celles qui concernent la nourriture et l'hygiène ; sont-elles encore valables ? Il y a aussi les lois judiciaires, relatives aux crimes et délits et les conflits entre personnes et entre groupes ; notre législation s'en inspire. Et enfin les lois générales plutôt d'ordre spirituel et moral, comme les dix commandements qui nous guident encore aujourd'hui.

N'entrons pas dans les vifs débats fort intéressants des Réformateurs sur les usages des lois bibliques, qu'ils voient comme des modèles pour la loi civile, des appels à la repentance et, pour certains, comme des guides pour la vie chrétienne. Cela prendrait du temps. Remarquons simplement que toutes ces lois et règles ont des importances très variées. Elles se sont révélées temporaires ou durables, elles concernent des détails ou sont au contraire très générales et capitales pour la vie en société sous le regard de Dieu. On peut en conclure qu'il est très délicat de donner une importance absolue à chaque loi. Et c'est précisément la position de Jésus quand il montre que la loi ordonnant la mise à mort des adultères ne doit pas être obligatoirement appliquée.

Qu'en est-il pour nous aujourd'hui, d'abord en ce qui concerne les lois et règles de l'Ancien Testament ? La vue générale de la législation biblique et l'attitude de Jésus nous invitent à mettre en œuvre notre jugement, en particulier pour faire la différence entre ce qui relève des connaissances et des mentalités des époques où la Bible

a été écrite et ce qui est plus durablement valable. Pour ne citer qu'un exemple sur un sujet source de vifs débats, demandons-nous si les condamnations de l'homosexualité ont une valeur permanente ou si elles dépendent de connaissances et conceptions du temps où elles ont été rédigées. Les réponses peuvent varier mais au moins faut-il exercer notre esprit d'analyse et accepter le débat.

Et qu'en est-il des lois et décrets, ordonnances et règlements innombrables dans notre société d'aujourd'hui ? Si on peut discuter de l'importance plus ou moins grande et de la validité durable des lois bibliques, à plus forte raison peut-on et doit-on le faire des législations et réglementations actuelles, qu'elles soient françaises, européennes ou internationales. On peut y réfléchir et en débattre lors de leurs élaborations, mais aussi une fois qu'elles ont été mises en place. Cela fait partie de la démocratie. Doit-on s'y plier absolument ? Sans parler du cas des régimes dictatoriaux, il faut d'une part faire une différence entre les lois votées par le parlement après de larges débats publics et les décrets, ordonnances et règlements relevant de décisions gouvernementales et administratives. Et il faut d'autre part toujours se demander si la justice, l'équité et le bien public sont vraiment respectés, dans l'esprit des lois bibliques telles que Jésus les comprend. Il ne s'agit pas de pinailler sans cesse ni défendre des intérêts personnels, mais d'être attentif aux plus petits et au plus vulnérables. Un exemple parmi d'autres nous est donné par la façon attentive et constructive dont la Cimade s'exprime et agit face à des réglementations discutables, concernant, entre autre, bien des étrangers.

« Examinez tout avec discernement et tenez-vous à l'écart de toute espèce de mal » dit l'apôtre Paul (5). Ce n'est pas facile et demande réflexion et débat. La façon dont Jésus tient compte de la loi sur l'adultère tout en prenant ses distances, cette façon juste et claire nous encourage... et nous rend modestes.

Amen.

(1) Matthieu 7/1-5 et Luc 6/41-42)

(2) Matthieu 22/23-33 et Luc 20/27-38

(3) Exode 20/10 et Deutéronome 22/22

(4) Matthieu 5/17-20

(5) I Thessaloniens 5/21

## **Coordination nationale Evangélisation – Formation**

Église protestante unie de France

47 rue de Clichy

75009 Paris

[evangelisation-formation@eglise-protestante-unie.fr](mailto:evangelisation-formation@eglise-protestante-unie.fr)